

# FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE DU TRANSPORT (F.I.M.O.) DE MARCHANDISES

Réf de l'action : ECF T111.PR Indice 07 du 02/07/2021

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Marchandises dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport de marchandises de plus de 3,5 T de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge).

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne débutante, souhaitant, exercer une activité de transport de marchandises dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif,
  - Être titulaire du permis C ou CE ou C1 ou C1E en cours de validité,
  - Être âgé d'au moins 21 ans,
  - Savoir lire et écrire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire) du secteur Marchandise avant la fin de validité de la CQC (Carte de Qualification de Conducteur).

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité,
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle,
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale,
- Service, logistique,
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport de marchandises ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou titulaire d'un diplôme du Transport de Marchandises de plus de 5 ans,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans.
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Atelier et salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Véhicules de transport de marchandises adaptés à la formation,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.
- L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation et réalisée par un Formateur Evaluateur:
  - Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses),
  - Pour la partie pratique : contrôle continu.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF Code RS 156.

## EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- 140h.

## TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.



PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION :

**Identifier les objectifs et étapes de la formation**

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

**• Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :**

- les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée
- les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatisée ou automatique
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule

**Semaine 1**

## **Semaine 2**

- **Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile :**
- **Eco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants**
  - conduite individuelle sur un parcours de référence, comprenant de commentaires pédagogiques (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant)
  - Formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant
  - Conduite individuelle sur le même parcours de référence, permettant la mise en application des techniques enseignées

## **Semaine 3**

- **Application des Réglementations :**

### **Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises :**

- Temps de conduite et de repos des conducteurs.
- Utilisation du chronotachygraphe électronique.

### **Formation des conducteurs.**

- Conventions collectives.
- Statuts particuliers (fonction publique).

### **Réglementation applicable au transport de marchandises :**

- Transport public, location, transport en compte propre.
- National et international.
- Différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises.
- Redevance d'utilisation des infrastructures routières

## Semaine 4

- **Mettre en œuvre les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale**

- Prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance.
- Aptitude physique et mentale.
- Conduite préventive et évaluation des situations d'urgence.
- Principes élémentaires du secourisme.
- Règles de circulation et de signalisation routières.
- Risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds.
- spécificités des grands ouvrages.
- Franchissement des passages à niveau.
- Criminalité et trafic de clandestins.

- **Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise**

Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise

et au développement de la qualité de service :

- Sensibilisation au développement durable.
- Sûreté du fret.

Environnement économique du transport routier de marchandises et organisation du marché.

- **Evaluer les acquis de la formation**

- Evaluation de la conduite effectuée en contrôle continu.
- Test final d'évaluation des compétences acquises
- Bilan global de la formation par le formateur évaluateur